

# UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

## ASSOCIATION SPORTIVE du collège R. Vailland PONCIN

*le sport n'est ni primaire, ni secondaire, il est extraordinaire!*

### CONTRAT

Etre membre de l'AS, c'est avoir le droit de participer à toutes les activités sportives proposées, mais, c'est aussi accepter certains devoirs:

Lorsque tu t'inscris à une activité, tu t'engages à être présent de manière régulière; c'est une marque de respect envers tes camarades et professeurs.

Pour faire vivre notre association, tu t'engages à participer activement à une vente promotionnelle de calendriers (5 exemplaires minimum).

Le mercredi à 12H30, tu peux rester au collège prendre ton pique-nique, mais tu dois laisser les lieux propres derrière toi.

Quand tu te rends ensuite au gymnase ou sur un autre lieu de départ d'activité, tu le fais sous ta propre responsabilité; respecte donc bien le code de la route et sois prudent.

Les activités de l'AS sont multiples, les horaires et les lieux peuvent varier d'un mercredi à l'autre (météo, enneigement, transport, absence, ...); tu dois donc consulter le tableau d'affichage en bas du réfectoire le mardi et t'y inscrire.

Tu représentes ton collège, ton AS, tu dois donc faire preuve de loyauté et fair-play envers les autres concurrents et les juges. Tu dois en toute occasion respecter les règles du jeu.

A certaines occasions les activités de l'AS débordent du mercredi après-midi (compétitions, stages,...). L'autorisation de s'absenter du cours dépend:

- de ton professeur principal: ton travail scolaire doit être sérieux.
- de M. le principal: ton attitude dans le collège doit être responsable.
- de ton prof d'EPS: tu dois représenter dignement le groupe.

Dans tous les cas, tu dois informer tes professeurs de ton absence, en expliquer les raisons, et prévoir de rattraper les cours et les devoirs.